GustoO Institut – 170 bis chemin du Coquillat 33850 Léognan
Clare McKenzie MOSS - 06 61 30 78 71 - contact@gustoo.fr
SIRET N° 420 847 410 00024 - Code APE N° 8559A - (non assujetti à la TVA) - Organisme de formation déclaré sous le N° 75 33 12612 33 à la préfecture de la Région NOUVELLE AQUITAINE, certifié QUALIOPI dans la catégorie actions de formation.

LIVRET D'ACCUEIL
DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Notre adresse :

GustoO Institut
170 bis chemin du Coquillat 33850 Léognan

06 61 30 78 71

Welcome !

GustoO Institut – 170 bis chemin du Coquillat 33850 Léognan
Clare McKenzie MOSS - 06 61 30 78 71 - contact@gustoo.fr
SIRET N° 420 847 410 00024 - Code APE N° 8559A - (non assujetti à la TVA) - Organisme de formation déclaré sous le N° 75 33 12612 33 à la préfecture de la Région NOUVELLE AQUITAINE, certifié QUALIOPI dans la catégorie actions de formation.

Table des matières

1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap..... 4
1.1 Qu'est-ce que le handicap ?..... 4
1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap..... 5
1.3 Qui m'accompagne ?..... 6
1.4 Comment se déroule ma formation..... 6
1.5 Les outils mis à ma disposition 7
2 Apprentissage et Handicap 9
3 Partenariats..... 9
4 Référente Handicap GustoO Institut : Clare Mckenzie Moss..... .... .10
5 Liste des organismes et des personnes référentes..... 11

Introduction

GustoO Institut s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. GustoO Institut s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différences services locaux spécialisé pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'autres organismes de formation
- L'accompagner dans ses démarches

GustoO Institut se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.
Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et GustoO Institut ne peut être tenu pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place.
Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

1 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

1.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de pouvoir bénéficier de notre dispositif d'accompagnement ainsi que des différents aménagements spécifiques, merci de présenter le document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Nous vous présentons ci-dessous la liste des différentes reconnaissances ainsi que des organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap.
Un rendez-vous sera organisé avec notre Référent Handicap, Madame Clare McKenzie Moss et c'est lors de ce rendez-vous que nous vous demanderons ce document officiel et que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein de GustoO Institut .

1.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap

RQTH *(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)*

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps

PPS *(Projet Personnalisé de Scolarisation)*

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

AAH *(Allocation aux Adultes Handicapés)*

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

AEEH *(Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)*

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents de apprenants en situation de handicap

ALD *(Affection de Longue Durée)*

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques

1.3 Qui m'accompagne ?

GustoO Institut dispose d'une Référente Handicap.
Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap et si cela n'est pas possible au sein du GustoO Institut, de les orienter vers une personne ou organisme plus à même de répondre à leurs besoins.

Elle veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Elle est l'interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Elle est l'interlocutrice de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap que ce soit au sein de GustoO Institut ou en entreprise.

1.4 Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes

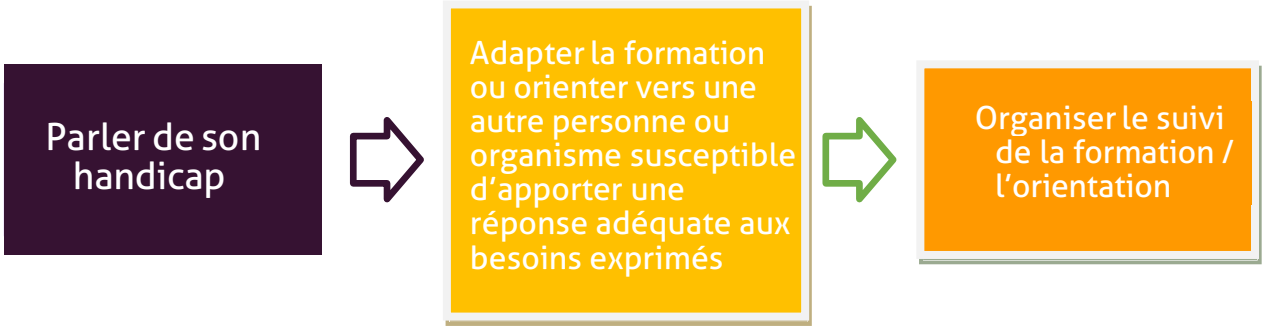

1.4.1 Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap dès que vous candidatez au sein de notre établissement. Il vous suffit d'indiquer lors de votre audit individuel réservé en ligne (https://dgxy.link/auditgustoo) et du questionnaire oral auquel il vous sera alors demandé de répondre, que vous êtes en situation de handicap et de joindre le justificatif (si vous le possédez).

Si vous souhaitez parler de votre situation de handicap par écrit à la Référente Handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail (clare@gustoo.fr).

Dès que la Référente Handicap est informée de votre situation, elle peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

1.4.2 Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la Référente Handicap de GustoO Institut , celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin à l'aide d'un questionnaire.
En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers- temps, envoi des cours), ou orientation vers une autre personne ou un autre organisme susceptible d'apporter une réponse adéquate à vos besoins.

1.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, la Référente Handicap de GustoO Institut reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin.
Nous suivons votre évolution et nous assurons une liaison entre vos intervenants et les services administratifs de GustoO Institut .

La Référente Handicap peut vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement pour apporter une réponse adéquate à vos besoins.

La Référente Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

La Référente Handicap est également référente Administrative et a pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation, à votre disposition.

1.5 Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenant dispose d'un espace Extranet (gustoohop3team) et d'un mur virtuel collaboratif (netboard.me) dès lors qu'il est inscrit dans notre établissement. Il peut y accéder via un ordinateur, un téléphone portable ou bien une tablette, dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

L'**extranet gustoohop3team** est indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants et permet de suivre en temps réel votre parcours au sein de notre organisme de formation.
A partir de ce dernier, vous pourrez consulter :

- Vos informations administratives
- Vos plannings de cours
- Le lien pour vous connecter si la formation est à distance, l'adresse si celle-ci est en présentiel
- Un espace pour envoyer des documents et des messages à votre formateur

L'espace du **mur virtuel netboard.me** est également indispensable pour chaque apprenant. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de la formation des apprenants et permet de suivre en temps réel votre parcours au sein de notre organisme de formation.
A partir de ce dernier, vous pourrez consulter :

- Vos comptes rendus après chaque séance (Recap)
- Vos ressources
- Votre progression pédagogique (quizzes, exercices annotés, feuille de vocabulaire partagée, documents partagés)
- Votre activité pédagogique en centre et/ou en entreprise
- Les supports de cours

2 Apprentissage et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, GustoO Institut met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation ou oriente vers une personne susceptible d'apporter une réponse adéquate aux besoins :

- Information sur les formations proposées : aide à la définition de votre projet professionnel et préparation, voire orientation si votre accueil n'est pas possible (conditions d'accueil en relation avec votre situation de handicap).
- Échanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage.
- Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins.
- Suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés
- Information sur la suite du parcours après la formation : partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales ...), formation aux techniques de recherche d'emploi via Cap Métier... Nous sommes en cours de construction de cette étape à échéance du 01/03/2023.
- Contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours : un bilan de votre formation en apprentissage pourra être réalisé et vous être communiqué avant la fin de votre cursus au sein de GustoO Institut (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées).

3 Partenariats

GustoO Institut met en place des partenariats afin d'accompagner l'apprenant en situation de handicap dans sa démarche de recherche d'apprentissage. Nous sommes en cours de construction de cette étape à échéance du 01/03/2023.

4 Référente Handicap GustoO Institut : Clare Mckenzie Moss

Clare McKenzie Moss

clare@gustoo.fr

06 61 30 78 71

5 Liste des organismes et des personnes référentes

- **L'AGEFIPH :** Association pour la GEstion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
  www.agefiph.fr - Délégation Régionale "Nouvelle Aquitaine" : 08 00 11 10 09

- **MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées**
  www.mdph33.fr/formations.html - 05.56.99.66.99

- **FIPHFP :** Fonds pour l'Insertion et le maintien dans l'emploi des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
  www.fiphfp.fr - 01 58 50 99 33

- **CTNERHI :** Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations : centre documentaire
  https://data.bnf.fr

- **ARACT :** Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
  www.nouvelle-aquitaine.aract.fr - 05 56 79 63 30

- **Connaissance d'un référent handicap :**
  - Organismes à contacter : Agefiph & Fiphfp - Centre de Gestion de la Gironde (cdg33),
  - Interlocuteur référent : Mme B. Serraj (0557292012 - b-serraj@crfh.handicap.fr) & Mme P. Chouillou (pchouillou@cdg33.fr - 05 56 11 14 11)

- **SCOP SIGNE :** agence d'interprètes en Langue des Signes située à Bordeaux
  https://www.les-scop.coop/signe - 05 56 51 08 63

- **Betty Rossito** : spécialiste pour neuro-atypiques et en particulier les personnes dyslexiques (bethisabea.rossitto@gmail.com – +32 477 685 606)